

trepreneur est d'environ cinq mille. Je ne donne que des chiffres approximatifs. On me dit que, de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Anglaise, on a passé de trois à quatre cents contrats.

L'hon. M. VENIOT: A-t-on annoncé des demandes de soumissions?

L'hon. M. MANION: Non. On fait cependant erreur sur la question de demandes de soumissions pour des traverses de chemin de fer. Il est vrai que dans le passé on demandait des soumissions pour les traverses, mais on ne tenait jamais compte des prix demandés dans ces soumissions. En d'autres termes, les deux compagnies de chemins de fer, après avoir reçu les soumissions, se concentraient pour établir le prix des traverses. Cette fois-ci, elles ont fait exactement la même chose. Elles n'ont pas demandé de soumissions parce que, l'an dernier, quand elles ont demandé des soumissions pour quatre millions de traverses, elles en ont reçu pour soixante millions de traverses. Elles ont pensé qu'ayant à acheter un si petit nombre de traverses, elles feraient mieux de disséminer les entreprises en se servant des listes employées dans le passé et en s'adressant à des gens de diverses parties du pays. C'est en somme ce qu'elles ont fait.

M. POWER: Puis-je savoir si elles ont obtenu les deux millions de traverses?

L'hon. M. MANION: Elles n'ont pas encore obtenu les traverses, mais elles ont adjugé les entreprises.

M. POWER: Pour deux millions de traverses?

L'hon. M. MANION: Oui, à peu près; c'est peut-être un peu moins, mais les contrats exigent, en chiffres ronds, deux millions de traverses. Les entreprises ont été adjugées comme dans le passé; ce sont les chemins de fer qui ont adjugé les entreprises et fixé les prix sans me consulter et sans consulter aucun membre du Gouvernement. Je ne connaissais pas le prix avant qu'on l'eût fixé. Je n'ai pas d'objection à reconnaître que, d'après les rapports que j'ai reçus de diverses parties du pays, les prix sont tellement bas, dans certains cas, que les entrepreneurs prétendent qu'il n'y feront aucun profit. On me dit que bon nombre de ces entrepreneurs n'ont accepté ces contrats que pour maintenir leurs scieries en marche et pour employer un certain nombre de personnes. Je tiens ce renseignement de plusieurs entrepreneurs qui m'ont écrit pour me dire que les prix sont tellement bas qu'il leur est impossible de réaliser un sou de bénéfice.

M. POWER: Le ministre connaît-il la moyenne du prix dans une localité donnée?

L'hon. M. MANION: Je pense avoir ces renseignements ici et je pourrai peut-être les trouver tout à l'heure. Sans pouvoir dire les chiffres exacts, je pense que ces prix sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'an dernier. Si mon honorable ami prend le chiffre de deux millions de traverses et le divise par une somme un peu au-dessous d'un million de dollars, il obtiendra une moyenne. Cela représente en moyenne un peu moins de 50 c. par traverse.

Telle est la chose en résumé. Je n'ai pas donné plus de renseignements parce que le seul document que je possédais au sujet des traverses, c'est le décret du conseil déjà déposé et d'après lequel le chemin de fer National-Canadien recevra jusqu'à concurrence de \$1,300,000 pour l'achat de ces traverses. On posera probablement d'autres questions au cours de la discussion, je consulterai mes dossiers et je me ferai un plaisir de communiquer des renseignements supplémentaires à mes honorables amis. Je puis ajouter que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en 1930, les chemins de fer m'ont dit qu'ils avaient en magasin plus de douze millions de traverses. Ils en utilisent environ 6 millions par année. Ils avaient donc une quantité plus que suffisante pour deux ans.

M. POWER: Est-ce que la consommation normale de traverses est annuellement de six millions?

L'hon. M. MANION: C'est ce qu'on me dit, mais ils en utilisent moins maintenant parce que les traverses durent trois fois davantage, depuis que plusieurs sont créosotés.

M. REID: Si c'est exact, il faut scruter l'écart entre les 8c. mentionnés et les 52c. Je sais qu'il y a les frais de transport sur la voie d'évitement, de chargement, et ainsi de suite, mais le prix de 8c. est fort bas.

L'hon. M. MANION: Je ne puis concevoir qu'un pareil chiffre ait été donné, à moins que les choses ne se soient passées ainsi: un entrepreneur a peut-être obtenu une entreprise de fourniture de traverses et a conclu un marché avec un sous-traitant. Il a probablement avancé des fonds pour que celui-ci apporte les traverses et lui a donné 8c. pour chaque traverse. Le prix de 8c. par traverse est tellement ridicule que quiconque se chargerait d'une pareille entreprise serait mûr pour l'asile.

M. POWER: Il ne s'agit que de la fabrication.